

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC**  
**n°2025.01.04**  
**Séance du 21 Janvier 2025**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :  
- en exercice : 15 16 Janvier 2024  
- présents : 13  
- excusés : 2

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusés : David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

**Extension du système de vidéoprotection /  
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne  
Rhône Alpes**

Madame le Maire rappelle que notre Commune a mis en place un système de vidéoprotection aux abords des sites ou secteurs identifiés eu égard aux dégradations et incidents, à savoir :

- La place Marcellin Martin : Mairie et parking ;
- Le city stade et le long de la RD ;
- L'école ;
- Le boulodrome ;
- Le Jardin d'Elodie
- Le garage technique communal.

Suite à de nombreuses incivilités constatées aux abords de la salle polyvalente et de la mairie, deux caméras supplémentaires seraient utiles pour mieux protéger ces lieux sensibles.

L'extension du système de vidéoprotection a été autorisée par le Préfet lors de la commission du 29 novembre 2024.

La Commune pourrait déployer le dispositif sur les sites mentionnés ci-dessus dont le coût estimatif s'élève à 4 096 € HT.

La Région Auvergne Rhône Alpes peut soutenir ce projet jusqu'à 50 % du montant total.

Madame le Maire propose d'arrêter le plan de financement comme suit :

Coût prévisionnel		Plan de financement	
Déploiement du dispositif de vidéoprotection comprenant 2 caméras	4 096,00 € HT	- Région Auvergne Rhône Alpes 50 %	2 048 €
<b>Montant TVA 20 %</b>	<b>819,20 €</b>	Fonds propres	2 048 €
		Crédits de trésorerie (TVA)	<b>819,20 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 915,20 € TTC</b>	<b>Total</b>	<b>4 915,20 €</b>

**AR Prefecture**

043-214300584-20250121-DEL\_2025\_01\_04-DE  
Reçu le 22/01/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Accepte le principe d'extension du système de vidéoprotection ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité des abords des bâtiments et installations publics et du domaine public communal,
- ✓ Approuve l'installation du dispositif supplémentaire de vidéoprotection ainsi que son plan de financement prévisionnel,
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter la participation la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'installation des caméras sur le site suscit ,
- ✓ Autorise Madame le Maire   engager et signer toutes pi ces n cessaires   l'op ration,
- ✓ Dit que les cr dits sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et d lib r  en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont sign  au registre les membres pr sents.  
Pour extrait conforme au registre.  
Acte rendu ex cutoire apr s d p t en Sous-Pr fecture  
Le 22 Janvier 2025 et publication le 22 Janvier 2025

Le Maire  
  
Caroline DI VINSENZO

**AR Prefecture**

043-214300584-20250121-DEL\_2025\_01\_04-DE  
Re u le 22/01/2025